

*Affaires courantes*

[Texte]

## Question n° 51—M. Skelly (North Island—Powell River):

La Société canadienne des postes a-t-elle l'intention a) de cesser de recourir à des facteurs substitués lorsque ses facteurs réguliers seront absents et, dans l'affirmative, la livraison du courrier sera-t-elle maintenue les jours où le facteur habituel sera absent, b) d'adopter le principe selon lequel il n'est pas nécessaire de livrer le courrier quotidiennement du lundi au vendredi et, dans l'affirmative, ne reconnaît-elle pas que le principe des livraisons quotidiennes lui a été imposé par le Parlement?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** En ce qui concerne la Société canadienne des postes:

a) C'est bien l'intention de Postes Canada de réduire autant que possible, les heures payées qui ne sont pas utilisées aux fins de la productivité. En l'absence d'un employé, le circuit de livraison postale sera parcouru selon l'ordre de priorité contenu dans l'entente collective.

b) Postes Canada a bien l'intention de livrer du lundi au vendredi tout le courrier traité.

## Question n° 147—Mme Copps:

Depuis le 26 septembre 1985, en ce qui concerne l'enlèvement d'Henriette Haddad, le ministère des Affaires extérieures a-t-il fait des démarches et, dans l'affirmative, a) par qui ont-elles été faites, b) auprès de qui ont-elles été faites, c) quelle est la nature de ces démarches?

**L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Veuillez trouver ci-joint la liste par ordre chronologique des démarches qui ont été entreprises par le Ministère des Affaires extérieures et Commerce extérieures Canada et qui indique:

- (a) qui a entrepris la démarche,
- (b) qui a été approché; et
- (c) la nature de la démarche.

**OBJET: DISPARITION DE MME HENRIETTE HADDAD****CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS**

30 sept. 1985—La Direction des opérations consulaires envoie un télex à l'ambassade du Canada à Damas pour signaler la disparition de M<sup>me</sup> Haddad et demander à l'ambassade de faire appel à ses contacts pour la retrouver.

4 oct. 1985—Le personnel recruté sur place de Beyrouth est informé de la disparition de M<sup>me</sup> Haddad et est prié de se renseigner.

8 oct. 1985—Le personnel recruté sur place de Beyrouth confirme qu'il a avisé les responsables de la milice AMAL (milice chiite pro-syrienne) et du PSP (faction

militaire druze) de la disparition. Ces dernier «promettent» de faire des recherches pour retrouver M<sup>me</sup> Haddad.

14 oct. 1985—L'ambassade du Canada à Damas fait savoir qu'elle soupçonne fortement que c'est non pas M<sup>me</sup> Haddad que l'on voulait enlever, mais son passager, pour une affaire privée.

25 oct. 1985—De Damas, l'ambassadeur Jacques Noiseux fait parvenir des télex à Nabih Berri et Marwan Hamade, membres importants du mouvement AMAL (milice chiite pro-syrienne), et du PSP (faction druze) respectivement. Il leur demande de l'aider à retrouver M<sup>me</sup> Haddad et à la faire libérer.

30 oct. 1985—Les contacts à Beyrouth de l'ambassade du Canada à Damas avisent cette dernière que des efforts extraordinaires sont déployés à Beyrouth Ouest par le groupe AMAL (ainsi que par les Syriens) pour déterminer où se trouvent M<sup>me</sup> Haddad et son compagnon. On apprend que celui-ci a été contraint de signer et d'endosser plusieurs chèques personnels, et que les responsables de la sécurité du groupe AMAL ont réussi à retrouver les bénéficiaires des chèques. Il s'agit de huit personnes soupçonnées de faire partie du Hezbollah.

1<sup>er</sup> nov. 1985—M. Noiseux, l'ambassadeur du Canada à Damas, rencontre par hasard le leader du PSP druze, Wallid Jumblatt, ainsi que Marwan Hammade. Les leaders du PSP s'engagent à faire tout leur possible pour retrouver M<sup>me</sup> Haddad. L'ambassadeur les remercie et souligne l'importance que le gouvernement du Canada attache à cette affaire.

19 nov. 1985—L'ambassadeur Noiseux fait parvenir des télégrammes aux chefs religieux du Hezbollah, les cheikhs Mohammed Mahdi Chamseddine et Mohammad Hussein Fadlallah, pour leur faire part de la profonde inquiétude du gouvernement canadien au sujet du sort de M<sup>me</sup> Haddad et obtenir leur aide pour déterminer où elle se trouve et si elle va bien et pour assurer sa libération dans le meilleurs délais.

2 déc. 1985—L'ambassadeur Noiseux reçoit une lettre du bureau du cheik Fadlallah dans laquelle celui-ci indique que le cas de M<sup>me</sup> Haddad ne le concerne pas, qu'il s'oppose par ailleurs à tous les actes d'enlèvement et qu'il se renseignera auprès de sources amies et autres.

14 fév. 1986—Une note diplomatique est envoyée au ministère syrien des Affaires étrangères soulignant la profonde inquiétude du Canada quant au sort de M<sup>me</sup> Haddad et indiquant qu'un prisonnier récemment libéré croit l'avoir vue. Il semble qu'elle ait été détenue à Basta, rue Fath Allah, à Beyrouth Ouest, et que l'auteur de son enlèvement soit un membre de l'organisation Hezbollah.